

# Lorient Agglomération Express

La lettre d'information de Lorient Agglomération

## ÉVÈNEMENT

### UN BUDGET POUR ÉQUIPER LE TERRITOIRE



En portant à près de 76 millions d'euros le montant des dépenses d'équipement, tous budgets confondus, Lorient assure les investissements structurants pour équiper le territoire. Ce sera le cas cette année avec l'achèvement de la nouvelle gare et du pôle d'échanges multimodal afin d'intégrer tous les modes de transports et la mise en service de nombreux tronçons du Triskell.

En 2017, Lorient Agglomération consacre ainsi plus de 10 millions d'euros à la réalisation d'un équipement qui place l'Agglo sur la carte des territoires desservis par la grande vitesse et dont il tirera bénéfice dans les années à venir. Parmi les principaux investissements, on peut également citer ceux réalisés dans le cadre du programme local de l'habitat, le PLH (5,55 millions), ceux liés au renouvellement des réseaux eau et assainissement (9,1 millions), à la collecte et au traitement des déchets (3,5 millions) ou encore les travaux de sur-toiture sur le K2, l'un des bunkers de Lorient La Base (2,125 millions).

Concernant les recettes, elles connaissent une augmentation de 3,6 millions malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette augmentation est notamment due à une recette fiscale en hausse alors même que Lorient Agglomération maintient depuis des années un taux inchangé pour la CFE (cotisation foncière des entreprises). La même politique prévaut pour la fiscalité des ménages dont les taux sont inchangés depuis 2011 (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti). Par ailleurs, la revalorisation annuelle de 3% du taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour assurer le fonctionnement et les investissements nécessaires à la politique déchets) situe Lorient Agglomération bien en dessous du taux moyen national.

#### EN CHIFFRES

MONTANT : 393,461 MILLIONS

Investissement : 157,606 millions

Fonctionnement : 235,855 millions

## BRÈVES

### ANRU

#### TROIS QUARTIERS FINANCÉS DANS L'AGGLO



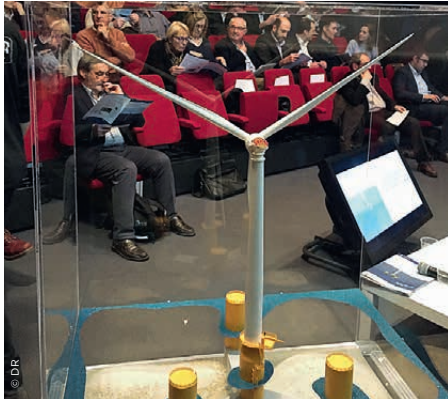
Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports est venu signer le 27 février le protocole de préfiguration de l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) qui prépare la participation financière de l'agence et les moyens consacrés par les collectivités. Pour l'agglomération de Lorient, trois quartiers ont été retenus par l'ANRU pour bénéficier de ce programme national : les quartiers du Bois du Château et de Kervéanec Nord à Lorient et le quartier de Kerfréhour-Châtaigneraie à Lanester. Par ailleurs, ces quartiers bénéficient d'une enveloppe régionale qui prévoit 14 millions d'euros pour les quartiers prioritaires de la Bretagne.

### PATINOIRE

#### L'UCPA REPREND LES RÊNES

Déjà présente à Lorient avec son pôle national de croisières depuis 2010, l'UCPA assure désormais la gestion de la patinoire du Scorff, propriété de Lorient Agglomération, dans le cadre d'une délégation de service public. L'association, qui promeut le sport pour tous, veut développer le fort potentiel de la patinoire et l'ouvrir au plus grand nombre. Elle souhaite dans un premier temps renouveler le parc de patins et accueillir un nouveau club de patinage artistique. « *Nous sommes une association de loi 1901, donc notre objectif n'est pas de faire du profit, mais d'ouvrir la patinoire au plus grand nombre en offrant un service de qualité* », souligne Brice Girault, responsable projets chez UCPA à Lorient.

### LA CONCERTATION A DÉMARRÉ



Après deux réunions publiques à Lorient et Erdeven et une première permanence à la mairie de Lorient, le projet d'éoliennes flottantes au large de Groix fera l'objet d'autres présentations à Groix, Belle-Île-en-Mer et Quiberon. Dans la continuité de ces réunions publiques, des permanences locales permettront des échanges plus individualisés avec EOLFI, maître d'ouvrage du projet et RTE (réseau de transport d'électricité) tandis que plusieurs moyens d'informations seront mis à disposition du public (site internet, expo...). Enfin, ce dernier sera consulté à travers l'enquête publique qui se tiendra dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation.

En savoir plus : [www.eolfi.com](http://www.eolfi.com)

### UN EMBARCADERE RÉNOVÉ À LORIENT



Lorient Agglomération a lancé les travaux de modernisation et de mise aux normes de l'embarcadere situé quai des Indes à partir du lundi 13 février. Ce chantier dont la durée est estimée à deux mois représente un investissement de 200 000 euros. Après 30 ans d'activité, la passerelle et le ponton vont être supprimés et remplacés par des éléments en aluminium. Un diagnostic approfondi a confirmé l'excellent état des pieux qui seront donc conservés et réhabilités. Pendant la durée des travaux, jusqu'au 27 mars, l'embarquement des lignes maritimes 10, 14 et 14s s'effectue à partir du quai de Rohan, à proximité de la capitainerie du Port de plaisance.

### UN PRIX POUR L'AGGLO AU SALON DE L'AGRICULTURE

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a remis le 1<sup>er</sup> mars les prix du Programme national pour l'alimentation (PNA) à l'occasion du salon de l'Agriculture. 47 projets ont été primés sur plus de 900 déposés dans toute la France. Le Pays de Lorient (Lorient Agglomération et la CCBBO) fait partie des lauréats pour son projet alimentaire territorial avec la restauration publique exemplaire qui vise à favoriser l'approvisionnement des cantines scolaires auprès de producteurs locaux et à développer des actions d'éducation à l'alimentation envers les jeunes. Lorient Agglomération, coordinateur du projet, se voit attribuer une subvention de 70 000 à 80 000 euros afin de réaliser des actions dans ce sens.

## AGENDA

**Jeudi 16 mars à 20h30**  
Soirée d'ouverture du Festival pêcheurs du monde

**Jeudi 23 mars**  
Visite officielle du chantier du Centre de Secours Principal

**Mardi 4 avril à 17h**  
Conseil communautaire à la Maison de l'Agglomération

## INTERVIEW



**ERWAN ROBERT,**  
directeur de Bretagne Sud Habitat\*,  
office public de l'habitat du Morbihan.

« C'EST UN PLH TRÈS MATURE EN CE QUI CONCERNE LE LOGEMENT SOCIAL »

**Est-ce que l'image des logements sociaux évolue auprès des communes ?**

Oui et pour plusieurs raisons. Nous proposons maintenant des bâtis d'une qualité égale voire supérieure à ce qui est construit par les promoteurs. Même les architectes le disent : la qualité architecturale est de très bon niveau. Même chose pour les surfaces : les nouveaux logements sociaux sont souvent plus grands. Enfin, nous ne sommes plus dans les années 60 et 70, où il s'agissait de produire en quantité. Aujourd'hui, le

logement social répond à une attente et à des besoins en termes d'usages, d'urbanisme, de qualité de vie...

**Quel est l'intérêt pour les communes de développer le logement social ?**

On sait que près de 70% de la population peut prétendre à un logement social. Il s'agit tout simplement de répondre aux attentes de la population : pour attirer et maintenir des familles, pour faire vivre les écoles et les commerces du centre-ville... On raisonne aujourd'hui en termes de parcours résidentiel : un premier logement pour un jeune couple, un pavillon pour une famille, un appartement proche des services pour une personne âgée... Le logement social permet de répondre à toutes ces problématiques.

**Pensez-vous que les préconisations du PLH sont suffisantes concernant le logement social ?**

Ce nouveau PLH traite de toutes les problématiques du logement social, pas seulement le neuf, mais aussi tout ce qui permet d'accroître la qualité du

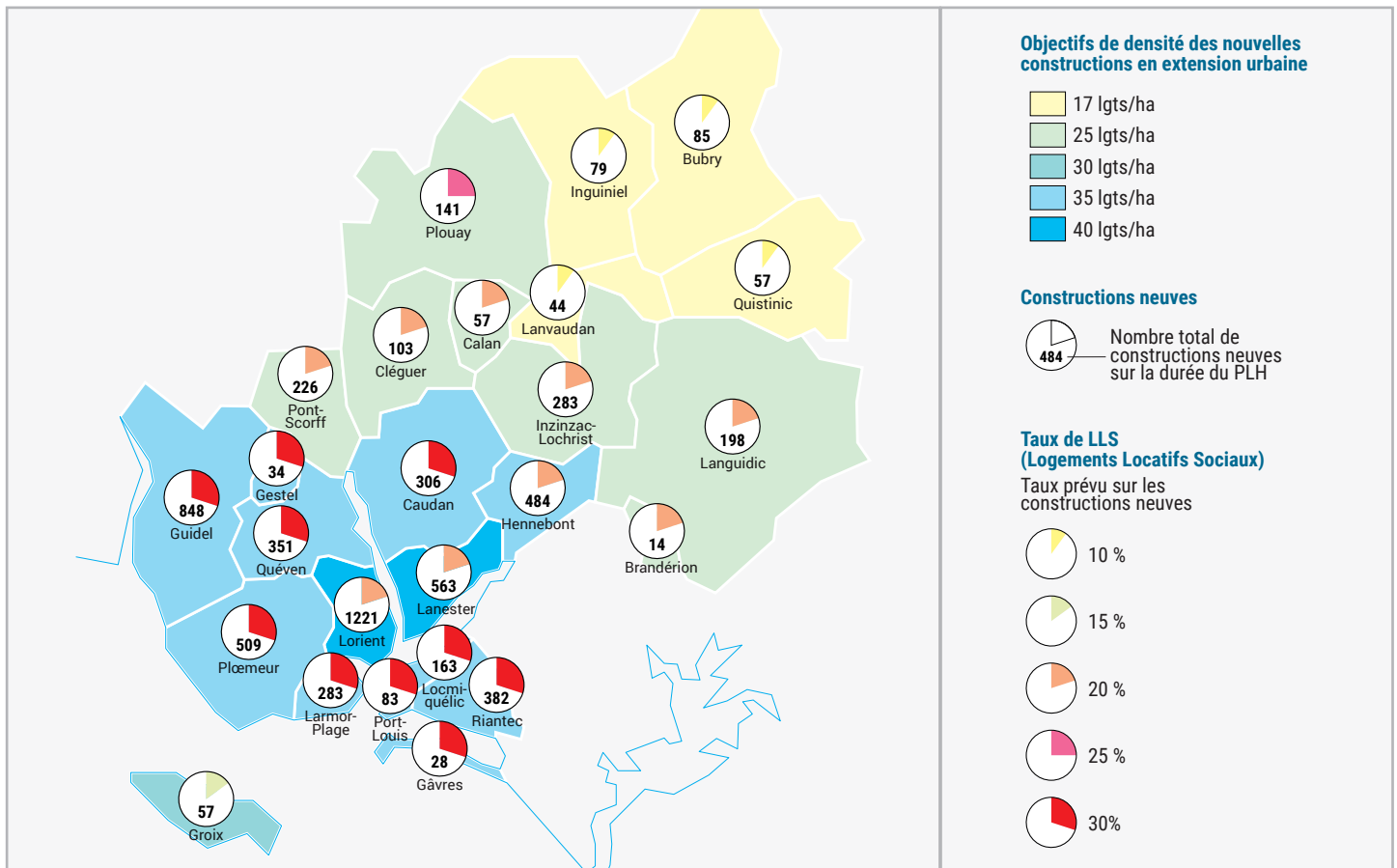
parc : rénovation énergétique et adaptation. Il aborde également la vente et les solutions favorisant l'accession à coût abordable, notamment pour les jeunes ménages. Par ailleurs, il prévoit des pourcentages de logements sociaux à produire en fonction des communes. Ainsi, dans les communes ayant une forte demande et un parc HLM insuffisant, comme sur le littoral, où la pression foncière est plus forte, le PLH prévoit la production de logements sociaux atteignant 30% de la production neuve. Au contraire, des villes comme Lorient, Lanester ou Hennebont, avec un parc déjà important, ont un objectif de 20%. Et les nouvelles communes affichent un objectif autour de 10%, en adéquation avec leur réalité rurale. C'est une approche remarquable qui installe un rééquilibrage du territoire.

\* Bretagne Sud Habitat est le premier bailleur social du Morbihan, et le deuxième sur le territoire de Lorient agglomération.

Le parc compte 3 300 logements, soit 20% de l'offre totale de logement social sur Lorient Agglomération.

# UNE POLITIQUE TERRITORIALISÉE

Les objectifs fixés par le PLH tiennent compte des enjeux spécifiques aux différents territoires composant l'Agglomération, en matière de logements sociaux ou de densité par exemple.



Avec l'adoption de son programme local de l'habitat 2017-2022, Lorient Agglomération possède maintenant pour cette période sa feuille de route de la politique de l'habitat à l'échelle de l'intercommunalité. Un document outil de programmation essentiel, non seulement pour exprimer les orientations stratégiques décidées par les élus mais aussi pour les 21 actions qui décrivent en détail ce qui est proposé, les aides financières, la rénovation énergétique, le soutien aux plus fragiles ou le nombre et la localisation par commune de la production de logements.

Le PLH tient compte aussi des différents territoires qui composent l'agglomération. Au-delà des aspects légaux demandant une territorialisation des objectifs, le document propose une répartition des communes par classes afin de dégager des enjeux spécifiques territorialisés répondant aux constats et problématiques identifiés dans le diagnostic. Cette répartition des communes a été réalisée à partir d'une liste d'indicateurs démographiques et socio-économiques (croissance, structure de la population, revenu

disponible) et de situation du parc de logement (dynamique, statuts d'occupation) pour identifier les problématiques communes en matière d'offre de logement et de dynamiques démographiques.

À titre d'exemple, alors que Lorient, Lanester et Hennebont concentrent 75% des logements sociaux, le PLH prévoit un rééquilibrage en la matière. Si toutes les communes devront accueillir des logements sociaux, huit d'entre elles devront réaliser 30% de leur production neuve en logements sociaux, car elles sont bien pourvues en services, équipements, transports en commun : Caudan, Gestel, Guidel, Larmor-Plage, Locmiquélic, Ploëmeur, Quéven, Riantec. Par ailleurs, les différentes rencontres organisées dans le cadre du diagnostic ont permis de mettre en évidence que le PLH devait être plus souple et mieux s'adapter aux réalités communales. Ce dernier prévoit donc une densité minimale selon la situation (centres-bourgs, terrains en extension urbaine) et en fonction des communes urbaines, périurbaines ou rurales et de leur desserte.

## UNE COMPATIBILITÉ SCOT\* ET PLH



Le SCOT\* envisage une croissance démographique de 30 000 habitants dans les 20 prochaines années, ce qui nécessitera, compte tenu de la réduction de la taille des ménages, la construction de 26 500 nouveaux logements. Dans le même temps, le SCOT fixe des objectifs de densité, de limitation de la consommation d'espace et de répartition de la production neuve entre espaces urbanisés et extensions urbaines. Le programme local de l'habitat contribuera à l'atteinte de ces résultats puisqu'il fixe lui aussi des objectifs similaires en la matière.

\* Schéma de cohérence territoriale

## LES ENTREPRISES VEULENT PARTAGER LEURS RESSOURCES

Dans le cadre du projet de territoire zéro gaspillage zéro déchet (ZGZD), l'Agglomération de Lorient a accueilli un atelier du programme national de synergies interentreprises (PNSI).



Identifié comme territoire pilote en matière de réduction des déchets, Lorient Agglomération a accueilli le 31 janvier dernier un atelier sur le partage des ressources entre entreprises du territoire. Organisé par l'Audélor, en partenariat avec la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, Lorient Agglomération et l'association Kerpont Entreprises, et avec le soutien de la Région et de l'ADEME, cet atelier a réuni 41 entreprises de secteurs d'activités variés. L'objectif était d'échanger de manière concrète afin d'identifier des pistes de synergies de substitution et de mutualisation de ressources : d'une part la possibilité que les déchets ou sous-produits des uns deviennent les ressources des autres, d'autre part l'idée que certaines entreprises puissent partager matériel, services, logistique, expertise ou compétences qu'elles ne pourraient pas se payer seule.

416 ressources en synergie potentielles ont été identifiées au cours de cet atelier. À titre d'exemple, une

association prévoit de collecter les plastiques durs et souples mélangés actuellement dans les déchets, pour les trier, les régénérer en billes plastiques qui alimenteront des entreprises locales de production plastique. Pour les entreprises, il s'agit bien sûr de retirer des bénéfices (réduction de coûts, opportunités commerciales, gain économiques...) tout en participant au développement durable sur le territoire.

Suite à cet atelier, chaque participant a reçu un tableau lui indiquant les partenaires intéressés par sa ressource et inversement ceux disposant d'une ressource dont il a émis le besoin. Fabrice Jetain, chargé de mission à l'Audélor, en collaboration avec ses partenaires, va désormais visiter les entreprises présentes à l'atelier afin de déterminer les projets prioritaires et faisables qui peuvent être mis en place, ainsi que l'aide qui peut être apportée.

Contact : Fabrice Jetain. Tél. : 02 97 12 06 74

### DÉLIBÉRATIONS

#### LE CONSEIL DU 7 FÉVRIER A VOTÉ



La déclaration d'intérêt général du parc d'activités économiques de Boul Sapin à Brandérian d'une surface de 11 hectares, reliée directement à l'échangeur de la RN 165 et à la gare par une liaison douce.

La signature de conventions avec Cléguer et Locmiquélic concernant la plateforme de services informatiques que propose Lorient Agglomération aux communes, avec Riantec, Plœmeur et Larmor-Plage concernant les prestations de service en matière d'urbanisme et avec Quéven concernant le traitement de données géographiques.

La participation au projet européen Powerstep qui permet à dix collectivités d'Europe d'avoir accès à un audit énergétique gratuit de leurs stations d'épuration et à des préconisations pour diminuer ses consommations énergétiques.

Le versement d'une subvention de 657 041 euros à la Mission locale - Réseaux pour l'emploi dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens sur l'insertion des jeunes et une subvention de 46 724 euros pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.

### PÊCHE

#### KEROMAN RENFORCE LES LIENS AVEC LE MAROC

Une délégation de la SEM Keroman s'est rendue mi-février à la 4<sup>e</sup> édition du salon Halieutis à Agadir, au Maroc. La filière halieutique marocaine offre un potentiel fort pour la place lorientaise, notamment parce que l'on trouve sur la côte atlantique marocaine exactement les mêmes espèces comme le rouget, le saint-pierre, le merlu. En 2014, un accord de coopération avait été signé entre

l'office national des pêches marocaines (ONP) et l'entreprise gestionnaire du port de pêche et ainsi des entreprises lorientaises avaient pu signer de nombreux contrats. Par ailleurs, le secteur de la réparation navale bénéficie déjà du rapprochement avec le Maroc qui, depuis quelques années, envoie régulièrement des navires en réparation sur l'anneau de Keroman.

